

Dossier de candidature pour l'exploitation d'un commerce ambulant sur l'espace public – Ville de Grenoble - Service Nature en Ville – JPO 10/05/25

COORDONNÉES :

Raison sociale (nom de l'enseigne) :

Numéro de Siret :

Code APE :

Activité :

NOM : Prénom :

Adresse :

Complément adresse (facultatif) :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E-mail :

TECHNIQUE :

Type de structure :

Camion pizza :	oui	☐	non	☐
Food truck :	oui	☐	non	☐
Food bike / triporteur :	oui	☐	non	☐

Type de spécialité culinaire :

Nombre de salariés (y compris le gérant) :

Dimension nécessaire à l'installation :

Longueur X largeur (en mètres) : X

Profondeur (en mètres) :

Disposez-vous de mobilier à destination du public : oui ☐ non ☐

Description du mobilier en détaillant les matériaux.....
.....

Description du véhicule et des besoins techniques :

Véhicule frigorifique :

oui

☐

non

☐

Véhicule personnel :

oui

☐

non

☐

Besoins électriques :

oui

☐

non

☐

Utilisez-vous du gaz :

oui

☐

non

☐

Numéro de plaque immatriculation de votre véhicule nécessaire pour votre activité :
.....

SPÉCIALITÉS PROPOSÉES A LA VENTE :

Merci de renseigner ci-dessous chacun de vos produits :

Type de produit (sucré, salé, boissons)	Produit bio ou label	Provenance (préciser le lieu)	Estimation du prix de vente pour la clientèle

DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Quel contenant utilisez-vous pour le service (assiettes, barquettes, couverts, serviettes, bol, boîtes, verres...) ?
Précisez les matériaux :
.....
.....

PIÈCES DEMANDÉES :

- Le dossier de candidature complété,
- Une présentation de votre activité avec photo de votre véhicule,
- La carte grise du véhicule utilisé pour l'activité,
- Une proposition de menu et de carte boissons avec les tarifs de vente,
- La liste de vos fournisseurs,
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci devant à minima couvrir les dommages ayant pour origine l'incendie et l'intoxication alimentaire, cette liste n'étant pas limitative,
- Un extrait d'inscription au registre du commerce (Kbis) ou attestation d'immatriculation au répertoire des métiers de moins de 3 mois,
- La carte de commerçant non sédentaire,
- La liste du personnel actuel. Le prestataire est seul responsable de l'application des règles relatives à l'hygiène et la sécurité du travail concernant son personnel,
- Une attestation de formation à l'hygiène alimentaire (normes HACCP, traçabilité, réglementation...).

Optionnel :

- Un avis favorable délivré par le service Santé Environnementale de la Ville de Grenoble certifiant la bonne conformité de l'activité aux règles d'hygiène alimentaire (document pouvant être transmis après le 14/03/25),

Fait à le

Signature :